



Contact presse :

Bureau de la Communication

Interministérielle de l'Etat

02.33.80.62.08

communication@orne.pref.gouv.fr

Alençon le 2 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de TELEPAC Aides bovines

Nous vous informons que la télédéclaration des aides bovines 2015 est ouverte sur TelePAC <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr> depuis le 1er mars 2015.

Les éléments qui peuvent être télédéclarés sont les suivants :

- Les demandes d'Aides aux Bovins Allaitants (ABA)
- Les demandes d'Aides aux Bovins Laitiers (ABL)
- Les demandes d'Aides aux Veaux sous La Mère et aux Veaux Bio (VSLM)
- Les bordereaux de perte d'animaux
- Les bordereaux de localisation d'animaux.

Il est rappelé que la date limite de dépôt des demandes sans pénalité de retard est fixée au 15 mai 2015 au soir pour toutes les aides bovines.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Direction départementale des territoires au 02.33.32.52.39 de 13h30 à 16h30

Courriel ddt-set-ea@orne.gouv.fr

Site internet : www.orne.gouv.fr